

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue lieu ordinaire des séances, à 19h le 24 février 2020, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux  
Siège #2 - André Drouin  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Martin Boulanger  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-243

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par: Diane Rancourt  
Appuyé par: Renaud Gosselin  
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Engagement de crédits: écran de projection

3.2 - Autorisation de signature: mandat courtier immobilier

3.3 - Publicité promotionnelle pour vente de nos terrains avenue des Chênes

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

**3 - SUJETS À DISCUTER**

20-244

**3.1 - Engagement de crédits: écran de projection**

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Renaud Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
QU'une dépense de 400\$ soit autorisée pour l'achat d'un écran pour projection dans la salle du conseil.

ADOPTÉE

20-245

**3.2 - Autorisation de signature: mandat courtier immobilier**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a opté pour les services de Mme Sonia Robichaud, courtière immobilière chez Groupe Sutton-Nouvelle Demeure pour la vente des terrains de l'avenue des Chênes;  
Il est proposé par: Martin Boulanger  
Et appuyé par: Diane Rancourt  
QUE Mme Renée Mathieu, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents au mandat.

ADOPTÉE

### **3.3 - Publicité promotionnelle pour vente de nos terrains avenue des Chênes**

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Les Maisons Laprise pour le développement de l'avenue des Chênes ;

CONSIDÉRANT le concept de publicité virtuelle montrant différents modèles de maisons installées sur les terrains disponibles de l'avenue des Chênes ;

CONSIDÉRANT que cette proposition permettrait de présenter des prix de vente unissant l'achat de maison et de terrain, soit un coût final;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la courtière à cet effet ;

En conséquence,

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Appuyé par: Renaud Gosselin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil accepte la recommandation de la courtière et autorise la publicité présentant des ventes regroupant l'acquisition de terrain et maison de la firme Les Maisons Laprise. Ceci à titre de suggestion seulement.

ADOPTÉE

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: André Drouin

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h15.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francis Bélanger, maire

\_\_\_\_\_  
Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

\_\_\_\_\_  
Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.